

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018100006	27/11/2020

Référence de la décision : A/GF/2020-11-496

Modification et prorogation de l'agrément de l'organisme chargé des examens de SNCF Voyageurs, Direction de la traction, Université nationale de formation traction :

A été prorogé l'agrément de l'organisme chargé des examens de SNCF Voyageurs, direction de la traction, Université nationale de formation traction, afin de continuer à réaliser des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 14 décembre 2023 inclus.

L'agrément a été modifié pour tenir compte de la modification de la dénomination de l'organisme.